

15 mai 2009

## Dépenses professionnelles – 5 – Divers à déduire : 2% - 3% - gr III

Certaines professions ont des spécificités, en particulier les médecins ; selon qu'ils soient secteur 1 ou secteur 2, qu'ils soient adhérents à une ARA-PL ou non, certains ont des avantages fiscaux « administratifs » qui ne sont donc pas comptabilisés dans le livre des dépenses.

Au moment de la déclaration fiscale, il faut déterminer vos droits, faire manuellement le calcul de ces droits administratifs, et les reporter à l'endroit ad-hoc dans votre Compta Libérale de Hellodoc.

## Ces « divers à déduire » s'inscrivent sur la ligne 43 de la déclaration fiscale 2035-B.

Т										
	42	0	dont exonération sur le béné-	<b>C</b> S		dont exonération sur le béné-	٨v			
40	40	e o	fice « zone franche urbaine »	03	fice « pôle de compétitivité »	AA		CL		
		uir	dont exonération sur le béné-	A\A/		dont abondement	СТ			
		éd	fice « entreprise nouvelle »	Avv		sur l'épargne salariale	CI			
		s à d	dont exonération « jeunes	cυ		dont abattement sur le béné-	00		1	
			entreprises innovantes »		fice	fice « jeune artistes »	0.0			
		/er	dont exonération médecins « zones	0		dont déductions « médecins	~~~			
	Ď.	déficitaires en offre de soins »	CI		conventionnés de secteur l »	la				
									1 1	

En ce qui concerne les avantages 2%, 3% et Gr III, ils s'inscrivent à la rubrique « CQ », ils s'ajoutent aux autres droits éventuels, pour au final, se reporter sur la ligne « CL »

**Rappelons seulement que pour un médecin** relevant du régime de la déclaration contrôlée, secteur 1, adhérent à une ARQ-PL, il ne peut déduire dans ce groupe « CQ » que les 2% qui représentent un mode particulier d'évaluation de certains frais professionnels. (*Il peut rajouter les groupes 3% et Gr III, mais en perdant l'avantage de la dispense de majoration de 25% de leur bénéfice accordée au titre de leur adhésion à une ARA-PL).* 

Il peut aussi renoncer à ce 2% en échange d'une déclaration des frais réels concernant : frais de représentation, de prospection, de blanchissage, de cadeaux professionnels, de petits déplacements et de travaux de recherche.

# Ces 2% se calculent sur le taux brut des recettes y compris sur les part DE ou DP. (ligne AA de l'annexe n° 2035-A)

Normalement, les adhérents d'une ARA-PL qui optent pour la déduction forfaitaire de 2% doivent enregistrer sur le compte « prélèvements personnels » ou « compte de l'exploitant » ces dépenses qui correspondent à ce groupe 2%.

### Nous allons nous intéresser à la déduction des 2%

#### Tout se passe au niveau des « rubriques de l'état fiscal »

Comme déjà dit dans les articles précédents, il faut commencer par paramétrer correctement les rubriques de l'état fiscal, donc rajouter les lignes manquantes (si elles n'y sont pas encore); cocher la case « manuel » pour pouvoir entrer manuellement la somme.

	Rubrig	ues de l'état fiscal 🗙
	R ▼	Désignation
►	CQ	dont déduction "médecins conventionnés du secteur 1"
	CP	
	CN	Rubrique : CQ
	CM	Rubrique
	CL	
	CK	Lode: Lu
	Cl	Désignation : dont déduction "médecins conventionnés du secteur 1"
	CH	
	CG	Ligne: 43
	CF	Tupe: O Bacatta O Dápance O Bácultat O Tava
	CE	
	CD	
	CC	Automatique : 🔿
	CB	
	CA	Manuel:

La ligne « CL » correspond à la somme des lignes que vous avez choisi d'inscrire. (rappel : ligne 430 pour être en fin de liste.) Il faut cocher « automatique » pour inscrire la formule mathématique qui convient.

Rubriques de l'état fiscal 🗙							
	R 🔻	٦	Désignation				
Þ	CL	Т	otal : Divers à déduire				
	CK	h	Dutainus - Cl				
	CI	¢	Rubrique : CL				
	CH	C	Rubrique				
	CG	F					
	CF	I					
	CE	1	Désignation : Total : Divers à déduire				
	CD	E					
	CC	۵	Ligne : 430				
	CB	F	Type : O Becette O Dépense O Bésultat				
	CA	E					
	BV	Q					
	BU	¢	Automatique : 💿 CS + AW + CU + CI + CQ				
	BT	Q	Manuali				
	BS	A					

Un clic au niveau du bouton « rubriques de l'état fiscal », il suffit de rajouter la somme calculée (AA x 2 %)

Rubrique					
Code :	CQ				
Désignation :	dont déduction "médecins conventionnés du secteur 1"				
Ligne :	43				
Type :	<u>∩ R</u> ecette <u>⊙ D</u> épense <u></u> Résuļtat <u>∏</u> axe				
Calcul					
Automatique : 🔿					
Manuel : 💿	2000				

Après validation, un petit tour sur la 2035 pour voir le résultat : c'est conforme à nos attentes.

43	dont exonération médecins	s "zones déficitaireCI	
43	dont déduction "médecins	conventionnés du seCQ	2000 €
	Total : Divers à déduire	CL	2000 €

# Astuce : pour ceux qui ont aussi les groupes 3% et Gr III et qui ne veulent pas tout mélanger :

Il suffit de créer des lignes de sous groupes CQ1 CQ2 et CQ3, et d'inscrire à la ligne « zéro » pour qu'elles n'apparaissent pas sur la 2035

CM	Discussion and the second seco		
LM	Dericit societe civile de moyens	Carlas	001
CN	Total (lignes 39 à 44)	Lode:	
CP	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	Désignation :	2%
CQ	dont déduction "médecins conventio	-	
CQ1	2%	Ligne :	0
CQ2	3%	Tune ·	O Becette O D
CQ3	gr III		
CR	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	Calcul	
DA	Montant des immobilisations hors T.V	Automatique : 🔿	
DB	Montant de la T.V.A. afférente aux re		1000
DC	Montant de la T.V.A. déductible affér	Manuel: 🕐	1000

Bien, sûr, il faut modifier au niveau du code CQ, le mettre en mode automatique, et mettre la formule magique.

CM	Déficit société civile de		
CN	Total (lignes 39 à 44)	Lode:	LQ
CP	Bénéfice (ligne 38 - lign	Désignation :	dont déduction "médecins conven
CQ	dont déduction "médec		
CQ1	2%	Ligne :	43
CQ2	3%	Type:	O Recette O Dépense
CQ3	gr III	Calcul	0
CR	Déficit (ligne 45 - ligne 3	calcal	
DA	Montant des immobilisal	Automatique : 📀	CQ1 + CQ2 + CQ3

Ainsi, j'ai inscrit 1000 euros sur 2%, 2000 euros sur 3% et 2500 euros sur Gr III : le résultat est bien celui attendu.

43	dont exonération médecins	s "zones déficitaireCI		
43	dont déduction "médecins	conventionnés du seCQ	5500 (	Е
	Total : Divers à déduire	CL	5500 (	е

yal